

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 3 juillet 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-07-9076

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-07-9077

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 5, 19, 22 et 28 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 5, 19, 22 et 28 juin 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-07-9078

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 50 244.95 \$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-07-9079

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 238 832.41 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Adoption de conformité de règlements divers des autres municipalités ;
- Attribution de montant d'argent pour différents projets dans le cadre du Fonds régional ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Début du camp de jour du terrain de jeux – 168 jeunes inscrits ;
- La fête Nationale fut un succès malgré la journée pluvieuse avec la participation de la « Bande à Joe »;
- Tournoi de golf le dimanche 3 septembre 2017 à St-Ferréol – M. Martin Létourneau du Marché Richelieu sera le président d'honneur ;

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 juin 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de changement des fenêtres au 6039, avenue Royale. Avec la condition suivante :
 - Installer des barrotins dans les fenêtres avants et latérales pour arriver à un résultat de 6 carreaux par fenêtre afin que les ouvertures rappellent les caractéristiques patrimoniales du bâtiment;
2. Pour la demande d'agrandissement de la résidence bifamiliale et la construction d'un abri d'auto au 6042-6044, avenue Royale.
3. Pour la demande d'installation de deux enseignes commerciales et l'installation d'une enseigne utilitaire en façade avant au 6090, boulevard Sainte-Anne.
4. Pour la demande de rénovation de la toiture au 6092, avenue Royale.
5. Pour la demande de démolition du cabanon existant au 6360, avenue Royale.
6. Pour la demande de rénovation de la toiture de la véranda au 6607, avenue Royale.
7. Pour la demande de changement du revêtement extérieur au 6905, avenue Royale.

Déroptions mineures :

1. Pour le 6090, boulevard Sainte-Anne et que cette demande en dérogation mineure consiste à permettre l'installation de deux enseignes commerciales sur la façade avant au lieu d'une seule enseigne commerciale telle que permis par le règlement de zonage.

Le CCU a procédé aux analyses préliminaires suivantes :

1. Pour la demande d'une construction t d'une maison unifamiliale sur le lot 5 327 176. Le CCU recommande d'orienter la façade du bâtiment face à la rue de manière à avoir une implantation similaire aux bâtiments déjà présents sur la rue. Une variante d'environ 20 degrés pourrait être autorisée de même qu'un ajustement avec le rond-point.
2. Pour la demande d'une construction t d'une maison unifamiliale sur le lot projeté 6 066 974. Le CCU recommande prioriser l'implantation de la résidence avec le même angle de la rue que les résidences voisines, mais une demande de dérogation mineure sera nécessaire pour l'implantation proposée.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

Rien de spécial

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Gilles Vézina

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des fenêtres au 6039, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gilles Vézina, soit changement de 11 fenêtres de la résidence, au respect des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Richard Lachance

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement de la résidence bifamiliale et la construction d'un abri d'auto au 6042-6044, avenue royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;

17-07-9080

17-07-9081 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Richard Lachance, soit d'agrandissement de la résidence bifamiliale de 24'x 24' et la construction d'un abri d'auto de 20'x 24', au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gestion Michel & Pierre Langlois

17-07-9082 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation de deux enseignes commerciales et l'installation d'une enseigne utilitaire en façade avant au 6090, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Gestion Michel & Pierre Langlois, soit d'installation de deux enseignes commerciales et l'installation d'une enseigne utilitaire en façade avant, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Bernard Laberge

17-07-9083 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture au 6092, avenue royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Bernard Laberge, soit la rénovation de la toiture, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Marcel Bouchard et Manon Harvey

17-07-9084 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition du cabanon existant et la réfection de la toiture de la galerie au 6360, avenue Royale ;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marcel Bouchard et Manon Harvey, soit la démolition du cabanon existant et la réfection de la toiture de la galerie, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Claude Laberge

17-07-9085 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation de la toiture de la véranda au 6607, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Claude Laberge, soit la rénovation de la toiture de la véranda, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Frédéric Lanoue

17-07-9086
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement du revêtement extérieur au 6905, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 juin 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Frédéric Lanoue, soit l'enlèvement du crépi blanc pour faire apparaître la pierre, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

17-07-9087
CONSIDÉRANT QUE Gestion Michel & Pierre Langois a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'installation de deux enseignes commerciales sur la façade avant, ce qui est interdit par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 15 juin 2017;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6090, boulevard Sainte-Anne visant à permettre l'installation de deux enseignes commerciales sur la façade avant, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Mandat d'accompagnement aux ingénieurs

17-07-9088
ATTENDU l'octroi de contrat de surveillance pour la construction des deux chambres de réduction à la firme CIMA senc. ;
ATTENDU la conception des plans et devis par la firme Tetra Tech QI inc. pour ces dernières ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil octroi un mandat d'accompagnement à firme Tetra Tech QI inc. pour aider, s'il y a lieu, la firme CIMA responsable de la surveillance des chambre de réduction; soit une enveloppe maximale de 10000\$ facturée sur une base horaire, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Servitude pour le rond de virée et bouclage du réseau sur la rue de L'Église

17-07-9089
ATTENDU la réalisation des travaux de réfection de conduites et voirie dans la rue de l'Église ;
ATTENDU la nécessité d'effectuer un rond de virée de façon plus sécuritaire ainsi que le bouclage du réseau ;
ATTENDU la promesse de M. Bertrand Huot à consentir une servitude sur sa partie de propriété, pour l'implantation d'une partie du rond de virée et du bouclage du réseau ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de L'Ange-Gardien autorise le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'obtention de la servitude avec M. Bertrand Huot ;
QUE la municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à payer tous les frais nécessaires à la réalisation des travaux et à cette servitude ;
Que la municipalité de L'Ange-Gardien mandate Me Alain Gariépy pour effectuer les documents nécessaires afin d'enregistrer et officialiser cette servitude.

13. Deuxième période de questions

14. Divers

15. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-07-9090

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la présente séance soit levée, il est 20h15, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale